

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°05

#### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Mme Rachida DORDAIN expose au Conseil municipal,

Val-de-Reuil donne une place très importante au sport. Cela se manifeste aussi bien par des infrastructures nombreuses que par des investissements récents. Depuis la rénovation de la piste d'athlétisme extérieure jusqu'à la création d'un skatepark, en passant par la rénovation du terrain d'honneur de football, les améliorations apportées à la tribune, la construction du complexe Léo-Lagrange, auxquels a consenti la Ville, ont permis d'entretenir, de moderniser et de développer.

La qualité des équipements est connue et reconnue. On le mesure à travers les performances des clubs locaux, le niveau des compétitions qui y sont organisées, le public des stages, dans diverses disciplines, qui s'y rassemble, ou encore à travers l'accueil, au cours de l'été 2024, des délégations olympiques saoudienne et paralympique canadienne.

La place qu'occupe le sport à Val-de-Reuil se manifeste également par un calendrier d'événements et de manifestations à caractère sportif dense, par le soutien à toutes les disciplines, pour que les Rolivalois puissent les

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-05-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception Préfecture : 13/02/2024

découvrir ou les pratiquer comme amateur ou comme compétiteur, mais aussi par le soutien financier important que la Ville choisit d'accorder aux associations qui contribuent à la cohésion et au rayonnement de la Ville.

A l'heure où l'argent public est plus rare, où les crises renchérissent les coûts de l'énergie, des denrées alimentaires ou encore des matières premières, où elles mobilisent davantage d'efforts en matière de solidarité car les crises frappent plus durement la population de Val-de-Reuil que toutes les autres, la Ville propose, une nouvelle fois, de ne pas faire supporter ce contexte aux associations sportives et à leurs bénévoles dévoués et de maintenir ainsi le même niveau de subvention aux associations qui en ont fait la demande.

Au-delà du soutien financier, les associations rolivaloises bénéficient d'une mise à disposition gratuite de l'ensemble des équipements, sans supporter le coût des fluides assumé par la Ville ni celui de l'entretien et de l'accompagnement réalisé par nos 36 personnels du service des sports. En période scolaire, les 17 salles et équipements sportifs municipaux\* sont réservés aux associations sportives, pour leurs entraînements et les compétitions qu'ils organisent, sur 282 heures hebdomadaires !

Ce choix est justifié par de bons résultats. Quelques exemples pour l'illustrer : après sa montée en Nationale 2 au printemps, le VRAC a aligné 3 licenciés aux championnats d'Europe de Cross à Bruxelles en décembre dernier ; l'équipe 1<sup>ère</sup> Séniors du FCVR réalise une bonne saison en Régionale 1 tandis que les U13 sont montés en Régionale 2 et que l'équipe des Séniors féminines est première des Interdistricts ; l'équipe 1<sup>ère</sup> masculine du EVDRL vise la montée en Nationale 3 ; l'équipe 1<sup>ère</sup> du BVRL se classe 4<sup>ème</sup> de la Nationale 1. Outre ces résultats, nos clubs ne cessent de gagner en attractivité. Au cours des 10 dernières années, le nombre de licenciés sportifs dans les clubs rolivalois a bondi de 1000 adhérents pour atteindre 4 239 licenciés cette saison.

La plupart des clubs a transmis récemment sa demande de subvention municipale pour 2024. Il vous est proposé d'octroyer l'intégralité de la somme demandée aux associations qui ont effectivement déposé un dossier et qui perçoivent, habituellement, une subvention inférieure à 10 000 €. Dans l'attente des nécessaires échanges avec les représentants des associations qui perçoivent une subvention d'un montant supérieur à 10 000 €, il vous est proposé d'attribuer un tiers de la somme octroyée en 2023 ; le solde des subventions ainsi que les éventuelles subventions exceptionnelles seront proposés lors du prochain conseil municipal.

Conformément aux directives nationales, l'octroi d'une subvention municipale est conditionné à la signature, par l'association, de la Charte d'Engagement Républicain des Associations suivant le décret n°2021.1947 du 31 décembre 2021.

Subventions ordinaires Supérieures à 10 000 €	Attribuées pour 2023	Propositions d'avance pour 2024
Val-de-Reuil Athlétique Club (VRAC)	70 500 €	23 500 €
Football Club Val-de- Reuil/Vaudreuil (FCVR)	60 000 €	20 000 €
Entente Val-de-Reuil/Louviers Handball (EVDRL)	21 000 €	7 000 €
Badminton (BVRL)	14 000 €	4 600 €

Subventions ordinaires Inférieures à 10 000 €	Attribuées pour 2023	Propositions pour 2024
Gymnix	5 000 €	5 000 €
Val-de-Reuil Pagaie Passion	2 500 €	2 500 €
Judo des Riv	2 500 €	2 500 €
Association de la Motte	2 000 €	2 000 €
Club de plongée de Val-de-Reuil (CPVR)	1 500 €	1 500 €
Val-de-Reuil Triathlon	1 500 €	1 500 €
Pleine Form'	700 €	700 €
La Détente Gymnastique Volontaire	500 €	500 €

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-05-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024